

CHARTRE D'UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES DU LYCEE DES METIERS ANDRE SIEGFRIED HAGUENAU

Les règles et obligations énoncées ci-dessous s'appliquent à toute personne (apprenti, lycéen, enseignant, formateur et apprenant extérieurs, personnel administratif...) utilisant les ressources informatiques du LM André SIEGFRIED.

L'utilisation du réseau informatique est soumise à l'acceptation de cette charte.

BUT DE LA CHARTE

La présente charte a pour objet d'informer les utilisateurs des moyens informatiques du LM André SIEGFRIED :

- des dispositions législatives et réglementaires concernant ce domaine d'activité et des sanctions encourues en cas d'infraction ;
- des principes déontologiques (devoirs) qui s'imposent à tous en la matière.

Elle s'appuie sur les textes législatifs et réglementaires suivants :

- loi 88-19 du 5 janvier 1988 sur la fraude informatique ;
- loi 78-17 du 6 janvier 1978, dite " informatique et libertés " ;
- loi 92-597 du 1er juillet 1992 sur la propriété intellectuelle ;
- loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et autre mode de communication ;
- loi 90-61 5 du 13 juillet 1990, qui condamne toute discrimination (raciale, religieuse ou autre) ;
- le Code Pénal pour les articles sur les atteintes à la personnalité et aux mineurs ;
- Loi sur la protection des logiciels du 3 juillet 1985.

CONDITIONS D'ACCES

L'utilisation des ressources informatiques du LM André SIEGFRIED est soumise à une autorisation préalable. Cette autorisation est concrétisée par l'ouverture d'un compte individuel.

Cette autorisation est strictement personnelle et ne peut donc en aucun cas être cédée, même temporairement, à un tiers. Chaque utilisateur est responsable des actions engagées à partir de son compte. L'utilisateur veillera systématiquement à se déconnecter en fin de travail.

Sous la responsabilité du Chef d'établissement, l'administrateur gère la mise en place, l'évolution et le fonctionnement du réseau et son administration. (comptes utilisateurs, droits, logiciels,...). L'administrateur a le droit de faire tout ce qui est nécessaire (et autorisé par la loi) pour assurer le bon fonctionnement des moyens informatiques du lycée. Il contrôle le bon usage du réseau. Il informe, dans la mesure du possible, les utilisateurs de toute intervention susceptible de perturber ou d'interrompre l'utilisation habituelle des moyens informatiques.

CONDITIONS D'UTILISATION

L'utilisation des ressources informatiques du LM André SIEGFRIED est soumise au respect des règles essentielles de la déontologie informatique.

Chaque utilisateur s'engage à les respecter et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- de masquer sa véritable identité ;
- d'obtenir le mot de passe d'un autre utilisateur ;
- d'altérer les données ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs ;
- de porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa personnalité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants ;
- d'interrompre, sans y être autorisé, le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau ;
- de modifier ou de détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau ;
- de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé ;
- de modifier la configuration du matériel (mise en place et branchements) ;
- de modifier la configuration des logiciels.

Il doit être fait un usage raisonnable de toutes les ressources informatiques partagées. En particulier :

- l'impression : l'utilisateur doit respecter les consignes d'utilisation et les règles anti-gaspillage de papier et d'encre ;
- l'espace de stockage prêté par le lycée : l'utilisateur est responsable du contenu et de la gestion des informations personnelles ;
- l'accès à Internet qui est filtré et surveillé.

L'utilisateur est tenu de ne pas contrevenir aux lois et règlements en vigueur en termes de propriété intellectuelle et de droit à l'image. Tout manquement sera de la responsabilité exclusive de son auteur.

Le lycée dispose d'un site internet, la publication d'informations doit se faire par l'intermédiaire du webmestre sous la responsabilité du chef d'établissement.

L'utilisation de l'ENT est soumise à une charte particulière.

SANCTIONS

Tout contrevenant est sanctionné conformément au règlement intérieur de l'établissement et peut notamment, être privé d'accès aux ressources informatiques. Le Proviseur du LM André SIEGFRIED peut, si nécessaire, engager des poursuites judiciaires.